



PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Charlotte DUPONT, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI, Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL, Olivier MOLLARET, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

ABSENTS : Agnès CLOITRE-DUCOGNON.

POUVOIRS : Agnès CLOITRE-DUCOGNON à Claire. RENAUDIN

Début du Conseil à 20H30

Secrétaire de séance : Patrice POULET

1. Approbation des PV des conseils municipaux des 19 et 28 mai 2015.

Le procès-verbal du conseil municipal du 19 mai 2015 est approuvé.

Votants : 15 Résultat du vote : 12 pour et 3 contre

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 mai 2015 est approuvé.

Votants : 15 Résultat du vote : Unanimité

2. Compte rendu des commissions d'urbanisme du 26 mai et du 29 juin 2015

C. RENAUDIN, adjointe à l'urbanisme, rend compte des réunions de la commission d'urbanisme des 28 mai et 29 juin.

3. Compte rendu des décisions financières prises par le maire dans le cadre de sa délégation consentie

Le maire rend compte des décisions financières prises dans le cadre de sa délégation.

4. Education : convention avec la commune de Voiron sur la répartition des charges des écoles publiques - année 2014-2015

Le Conseil Municipal valide la convention avec la ville de Voiron concernant la répartition des charges des écoles publiques pour l'année scolaire 2014 – 2015, notamment pour les enfants de la commune scolarisés en C.L.I.S. à Voiron.

Votants : 15 Résultat du vote : Unanimité

5. Agriculture : Renouvellement de la convention pluriannuelle de pâturage avec le Groupement Pastoral du col du Coq en forêt sectionale d'Entremont.

Le conseil décide de renouveler la concession de pâturages avec le groupement pastoral du Col du Coq pour une durée de 6 ans à compter de la saison 2016, et de demander l'assistance de l'ONF pour la rédaction de l'acte.

Votants : 15 Résultat du vote : Unanimité

6. Election de représentants (1 titulaire, 1 suppléant) au comité de pilotage du PLUI-H au sein de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

Le conseil municipal procède, à bulletin secret, à la désignation de deux représentants au sein du comité de pilotage du PLUI-H :

Sont candidats pour être membre titulaire : Claire RENAUDIN et Stéphane GUSMEROLI

Résultat du vote : Claire RENAUDIN : 12 voix, Stéphane GUSMEROLI : 3 voix

Claire RENAUDIN est élue membre titulaire pour la commune de Saint Pierre de Chartreuse au comité de pilotage du PLUI-H

Sont candidats pour être membre suppléant : Alain CLOITRE et Stéphane GUSMEROLI

Résultat du vote : Alain CLOITRE : 12 voix, Stéphane GUSMEROLI : 3 voix

Alain CLOITRE est élu membre suppléant pour la commune de Saint Pierre de Chartreuse au comité de pilotage du PLUI-H

7. Urbanisme : Subdélégation du droit de préemption urbain de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse

Le conseil municipal :

- approuve la subdélégation du D.P.U. de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse à la commune.
- décide de laisser la compétence DPU à la Communauté de Communes sur les zones suivantes :
 - des zones d'activités industrielles, artisanales, commerciales et tertiaires d'intérêt communautaire suivantes :
 - o ZI Chartreuse GUIERS
 - o ZA Grange Venin (I et II)
 - o ZA Champ Perroud
 - o ZA du Maillet
 - o ZA de la Fraidière
 - o ZA du petit Chenevey
 - o les zones d'un seul tenant et d'une superficie de plus de deux hectares créées à compter du 1^{er} janvier 2014
 - les nouvelles zones, quel que soit leur zonage, sur lesquelles la communauté de communes instituerait elle-même le DPU à compter du 30 janvier 2015, sur lesquelles la Communauté de communes conservera l'exercice du DPU.
 - les zones d'un seul tenant et d'une superficie de plus de deux hectares créées à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
 - les nouvelles zones, quel que soit leur zonage, sur lesquelles la communauté de communes instituerait elle-même le DPU à compter du 30 janvier 2015.

Votants : 15

Résultat du vote : Unanimité

8. Transport : Desserte en transports en commun de la commune : Lancement d'une analyse de marché dans le but d'une éventuelle adhésion au Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Grenobloise (SMTC)

Le Conseil municipal mandate le Maire afin d'effectuer les démarches et études nécessaires avec le SMTC pour la desserte de Saint Pierre de Chartreuse, et préciser les conditions d'adhésion de la commune

Votants : 15

Résultat du vote : Unanimité

9. Electrification rurale : Renforcement poste « Les Guillets » + Extension

a. Adoption du plan de financement réseau de distribution publique d'électricité

Le conseil municipal:

- Accepte le projet présenté ainsi que le plan de financement
- Décide de laisser à charge de Mme DECORET la somme de 265 €
- Autorise le maire à signer les documents relatifs à cette opération

Votants : 15

Résultat du vote : Unanimité

b. Adoption du plan de financement réseau France Télécom

Le conseil municipal prend acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif
- de la participation financière de la commune à hauteur de 6 902 €
- Autorise le maire à signer les documents relatifs à cette opération

Votants : 15

Résultat du vote : Unanimité

c. Convention avec M. DIEDERICHS pour alimentation d'un électrificateur de clôture

Le conseil municipal accepte la convention proposée et autorise le maire à la signer.

Votants : 15

Résultat du vote : Unanimité

10. Espace loisirs de la Diat

Projet de réfection du parcours acrobatique forestier La Forêt d'Emeraude et demande de subvention correspondante dans le cadre du Contrat de Développement Diversifié.

Le conseil municipal valide le plan de financement demandé et autorise le maire à signer les documents relatifs à cette opération et aux demandes de subventions correspondantes.

Votants : 15

Résultat du vote : 12 pour et 3 contre

Une proposition d'amendement à la délibération est faite par les élus de l'opposition :

Le Conseil municipal rejette la proposition d'amendement

Votants : 15

Résultat du vote : 3 pour et 12 contre

11. Finances :

a. Décision modificative n° 2 – budget principal :

Réajustement de crédits budgétaires sur les opérations d'investissement.

Le conseil municipal valide la décision modificative n° 2 du budget principal 2015

Votants : 15

Résultat du vote : 13 pour et 2 abstentions

b. Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat de prêt avec la caisse des dépôts et consignations pour un montant de 300 000 € sur une durée de 40 ans.

Votants : 15

Résultat du vote : 12 pour, 2 contre et 1 abstention

c. Réalisation d'un prêt relais auprès de Caisse des dépôts et Consignations

Le conseil municipal autorise le maire à signer un contrat de préfinancement d'une partie des attributions du FCTVA 2016 avec la caisse des dépôts et consignations pour un montant de 143 735 € sur 17 mois.

Votants : 15

Résultat du vote : Unanimité

12. Personnel communal: Réajustement du tableau des emplois :

Le conseil municipal valide la mise à jour du tableau des emplois, à savoir la suppression d'un poste de directrice d'ALSH et la création d'un poste de responsable de service enfance – jeunesse à compter du 10 août 2015.

Votants : 15

Résultat du vote : 14 pour et 1 abstention

La séance est levée à 22H50